

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Volume 4, numéro 4 — Hiver 2005

L'avenir du patrimoine religieux

Un problème que nous contribuons à résoudre depuis dix ans

La Société Radio-Canada diffusait, le 11 février dernier, dans le cadre de l'émission *Zone libre*, un reportage traitant de l'avenir du patrimoine religieux du Québec. Le thème de ce reportage était tout à fait pertinent, car il est clair, pour tous les observateurs et acteurs de ce domaine, que nous avons au Québec un important patrimoine religieux bâti, important par le nombre des édifices mais aussi par leur qualité, la diversité de leurs styles et parce que ce volet de notre patrimoine, présent sur tout le territoire, a été plus développé que le patrimoine civil.

On estime en effet que le Québec compte aujourd'hui environ 2 800 lieux de culte de toutes traditions, dont plus de 40 % auraient une forte valeur patrimoniale (architecturale, artistique, historique, comme point de repère dans le paysage urbain ou rural, etc.).

1 500 PROJETS EN DIX ANS

Depuis 1995, date de naissance de la Fondation, nous avons réalisé plus de 1 500 projets, dans le cadre du Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux, mis sur pied en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour

préservé quelque 800 édifices religieux de toutes les traditions ayant une valeur patrimoniale. Au total, ces interventions ont coûté 208 M\$ en dix ans, dont 135 M\$ (65 %) en subventions et 73 M\$ (35 %) recueillis auprès des communautés locales, avec un retour en fiscalité et en parafiscalité évalué à quelque 49 M\$ pour les gouvernements et la création de plus de 2 800 années-personnes de travail¹. Ces sommes couvrent les travaux majeurs effectués sur les édifices, mais non les dépenses régulières d'entretien (chauffage, éclairage, gardiennage), entièrement assumées par les propriétaires.

Les 35 % de financement fournis par les communautés locales sont d'autant plus importants qu'ils font plus que doubler la proportion requise par le Programme de soutien à cet égard (15 %). Ils se comparent avantageusement à la part de revenus que parviennent à générer les musées, privés ou publics, soit environ 10 %. Par ailleurs, la participation des communautés locales fait en sorte que tous les partenaires ont intérêt à réduire les coûts, dont l'évolution suit ceux de l'industrie de la construction dans son ensemble.

¹ Données extrapolées sur la période de 1996-2005, à partir de l'étude de François Des Rosiers, *Les retombées économiques du programme de sauvegarde du patrimoine religieux du Québec, 1996-1999*, avril 1999.

UN PROBLÈME RÉEL, DES SOLUTIONS MULTIPLES

Malgré ces résultats, la problématique globale du patrimoine religieux demeure préoccupante : le nombre de fidèles a diminué au cours des ans, et les propriétaires n'ont souvent plus les moyens d'assumer seuls l'entretien de leur lieu de culte. De plus, la population ayant quitté les quartiers centraux des grandes villes pour les quartiers périphériques ou la banlieue, de grandes églises d'intérêt patrimonial se trouvent souvent sous-utilisées au centre, et rien n'indique que le mouvement actuel de retour en ville se traduira par un regain d'activité de ces lieux de culte.

Il n'y a pas de solution simple et universelle aux problèmes du patrimoine religieux, et c'est pourquoi nous avons établi une hiérarchie de solutions, allant des plus souhaitables aux moins souhaitables :

1. Laisser le lieu ouvert au culte (ce qui est compatible avec la location du sous-sol à des organismes sociaux et la tenue d'activités culturelles dans le lieu de culte lui-même) ; le maintien de l'activité culturelle, quand il est possible, garantit que le patrimoine demeure vivant.
2. Partager l'usage du lieu de culte entre plusieurs communautés ou traditions.
3. Céder le lieu de culte à une autre tradition capable d'en conserver la vocation et d'en assumer l'entretien.
4. Voir à une mise en valeur touristique, applicable à certains lieux de culte.
5. Considérer le recyclage partiel (conversion du presbytère, du sous-sol ou de bâtiments annexes pour accueillir une activité lucrative).
6. Créer un lieu polyvalent (culte et autre fonction) par des aménagements permanents.
7. Songer à une mise en veilleuse (fermeture, gardiennage, protection du mobilier et des œuvres d'art dans l'attente d'une solution).
8. Effectuer un recyclage complet (de préférence dans des fonctions compatibles telles que conversion en musée ou en bibliothèque ; la conversion en condominiums, dont il n'existe que deux cas à Montréal, ne remplit pas cette condition de compatibilité).
9. Si aucune autre solution n'est possible, envisager la démolition.

Cela dit, il faut reconnaître que le nombre de lieux de culte susceptibles d'adopter certaines de ces solutions, notamment la valorisation touristique et le recyclage dans des fonctions culturelles ou sociales, excède largement la demande pour de telles utilisations.

DE BONNES QUESTIONS, MAIS QUELQUES RÉPONSES INEXACTES

Si l'émission *Zone libre* a posé de bonnes questions, certaines informations diffusées et certaines opinions émises ne concordent cependant ni avec les données dont nous disposons ni avec notre expérience dans la sauvegarde du patrimoine religieux. Nous souhaitons corriger le tir, pour permettre à tous ceux et celles que la question préoccupe de s'en faire une idée plus juste.

Ainsi, une invitée de l'émission affirmait : « Le prix moyen de vente d'une trentaine d'églises prises au hasard dans les vingt dernières années est d'environ 300 000 \$. » Et elle ajoutait : « Dans les dix dernières années au Québec, on a fermé 500 églises et chapelles paroissiales. On peut donc imaginer que dans les dix prochaines années, on va vendre à peu près 500 églises et 500 chapelles paroissiales. Si on multiplie ce nombre de 500 par 300 000 \$, on obtient la somme de 150 M\$. » Une telle somme permettrait d'entretenir les lieux de culte restants.

Les compilations que nous avons effectuées, qui concernent les églises et chapelles de tous les diocèses catholiques du Québec, corroborent le prix moyen de vente mentionné, soit autour de 300 000 \$. Cependant, elles révèlent que, au cours des dix dernières années, il y a eu quelque 75 fermetures au Québec. Une cinquantaine ont donné lieu à des ventes, dont le produit total s'élève à quelque 15 M\$.

Si l'on présume que la situation sera la même au cours des dix prochaines années, les ventes de lieux de culte produiront des revenus

de l'ordre de 15 M\$, et non de 150 M\$... De plus, ces montants représentent le produit brut des ventes. Or, la plupart des églises mises en vente l'ont été parce que leurs opérations étaient déficitaires et qu'elles avaient une dette accumulée, qu'il faudra de toute façon payer. Enfin, si l'on souhaitait maximiser ce potentiel financier en mettant en vente les grandes églises du centre-ville de Montréal, qui bénéficient d'une valeur foncière supérieure, il faut être conscient qu'on sacrifierait généralement des lieux de culte d'une valeur patrimoniale élevée... Bref, il n'y a pas, à notre connaissance et selon notre expérience, de solution miracle en vue pour financer la sauvegarde du patrimoine religieux.

L'ENTRETIEN : UN SOUCI DEPUIS TOUJOURS

La même invitée à *Zone libre* affirmait par ailleurs que « l'Église s'est manifestement montrée incompétente et totalement inintéressée [à l'entretien de ses bâtiments] ». À cet égard, il faut rappeler que, s'il subsiste encore aujourd'hui quelque 1 200 lieux de culte d'intérêt patrimonial au Québec, c'est de toute évidence que leurs propriétaires, les traditions religieuses, qui les ont construits à l'aide des meilleurs architectes, artistes et artisans depuis le début de l'histoire du Québec, les ont bien entretenus au cours des ans... Lorsque leur fréquentation a commencé à décliner, dans les années 1970, le diocèse catholique de Montréal s'est doté d'un Comité de construction et d'art sacré qui, pendant 35 ans, a préconisé l'entretien préventif et la restauration au moindre coût possible, et a vu ses travaux couronnés par le prix Thomas-Baillargé de l'Ordre des architectes du Québec. Dès cette époque, des programmes gouvernementaux fédéraux et québécois (programme d'infrastructures et autres) ont été utilisés.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE À RENFORCER

Enfin, contrairement à ce qui a été affirmé, la Fondation du patrimoine religieux, bien qu'elle regroupe les traditions propriétaires de patrimoines religieux, n'est pas « un organisme fait de 90 % et même plus de personnel religieux ».

Dans les faits, si huit des quatorze membres du conseil d'administration sont des religieux, aucun des quatre employés de la Fondation ne l'est, et 75 % des quelque 120 membres des



Transformation de l'église Saint-Jean-de-la-Croix en condominium, Montréal
Source : FPRQ

comités d'experts (entrepreneurs, gestionnaires, historiens, urbanistes, etc.) sont laïcs. Tout cela, ajouté à la part importante que prennent les collectivités locales dans le financement des projets de la Fondation (35 %), est le signe que la formule élaborée conjointement par la Fondation et le gouvernement du Québec mobilise largement la société civile dans un effort collectif pour préserver une richesse unique.

La Fondation a toujours eu pour principe de rassembler, dans son action, les traditions religieuses propriétaires des lieux de culte et le gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications), qui représente la collectivité, au sein de tables de concertation régionales. Elle fait appel à des experts de diverses disciplines et cherche à associer à ses projets les groupes intéressés au patrimoine, les entreprises privées et les municipalités (déjà impliquées comme acheteurs ou réutilisateurs dans une quinzaine de cas de fermeture). Tous les partenaires impliqués considèrent que la sauvegarde du patrimoine religieux concerne l'ensemble de la société, puisqu'il constitue une richesse collective.

Aujourd'hui, toujours en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Fondation participe à l'inventaire et à l'évaluation des lieux de culte sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce portrait, une fois achevé, devrait donner aux partenaires un outil crucial pour orienter les prises de décision. Si d'autres facteurs peuvent aider, ce sont, à notre avis, une implication accrue des municipalités et des corporations privées, qui doivent prendre conscience de la valeur de ce patrimoine et s'en faire les promoteurs et, dans certains cas, les utilisateurs, et une participation du gouvernement fédéral à cet effort collectif, que permettrait sans nul doute sa situation financière et qui pourrait contribuer, mieux que d'autres moyens, à répondre à ses objectifs de visibilité...

Le président,
Robert Koffend



École de cirque de Québec (ancienne église Saint-Esprit), Québec
Source : Martin Dubois,
Recyclage architectural à Québec,
Publications du Québec

Événements

Raconte-moi l'oratoire

Une exposition de l'histoire du frère André et de son œuvre, l'oratoire Saint-Joseph

Du 28 mai au 4 septembre 2005

Musée de l'oratoire Saint-Joseph
3800, chemin Queen Mary, Montréal

Des conférences présentées à l'oratoire Saint-Joseph exploreront divers aspects reliés au contenu de l'exposition.

Mercredi 20 avril, 19 h 30

*Le patrimoine artistique religieux au Québec :
histoire et valeurs*

Laurier Lacroix, historien de l'art et professeur à
l'Université du Québec à Montréal

Mercredi 25 mai, 19 h 30

Le patrimoine protestant et juif de Montréal

David Hanna, géographe urbain
Immigrant synagogues of Montreal, 1880-1945
Sara Tauben, historienne

Mercredi 22 juin, 19 h 30

*Les artistes décorateurs du diocèse de Montréal
(1865-1945)*

Paul Labonne, historien de l'art

Mercredi 21 septembre, 19 h 30

La restauration du patrimoine architectural religieux
Josette Michaud, architecte de la firme Beaupré-
Michaud

Ozias Leduc à la cathédrale

Afin de faire connaître un ensemble exceptionnel d'œuvres par le plus célèbre représentant de la peinture religieuse au Canada, le Musée d'art de Joliette a entrepris de doter la cathédrale de Joliette d'un support permanent d'interprétation permettant au visiteur d'apprécier la première commande d'envergure réalisée par le peintre Ozias Leduc.

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 12 h à 16 h et les fins de semaine aux heures d'offices.
Pour plus d'information : (450) 753-7596

Mission Patrimoine religieux

Les 29 et 30 mai prochain se tiendra, à la Maison de la Madone à Trois-Rivières, le 10^e colloque organisé par Mission Patrimoine religieux. Le thème de ce colloque 2005 sera *Le patrimoine religieux immatériel : un héritage à découvrir*.

Pour plus d'information : (514) 387-7337

Internet

Préserv'Art

Le Centre de conservation du Québec lance une base de données interactive sur les produits et les équipements utilisés en conservation préventive. *Préserv'Art* est un outil informatique convivial et pratique qui présente, sous forme de fiches, des informations sur les produits et les équipements utilisés pour la protection d'œuvres d'art, d'artefacts ou d'archives au moment de leur mise en réserve, de leur transport ou de leur exposition.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mercredi 8 juin 2005, à 10 h

Musée national des beaux-arts du Québec

Parc des Champs-de-Bataille, Québec

Salon Paul-Rainville

Fondation du
patrimoine
religieux
du Québec

2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1G6
Téléphone : (514) 931-4701
Télécopieur : (514) 931-4428
Courriel : patrelq@qc.aira.com

Visitez le site web de la Fondation : www.patrimoine-religieux.qc.ca

POUR RECEVOIR CE BULLETIN DE
LIAISON PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE,
ENVOYEZ VOS COORDONNÉES À :
patrelq@qc.aira.com